

Demandez-vous où vont vos eaux de gouttières ?

Vous devez normalement les stocker (5 m³ pour 100 m² imperméabilisés) sur votre parcelle avec un système qui doit se vidanger en environ 24 heures, lorsque c'est possible.



Il peut être difficile de rattraper les choses sur des constructions existantes. Mais si vous projetez de construire, vous devez vous poser ces questions très tôt, comme pour les eaux usées, ou l'électricité, afin d'avoir un projet adapté à la situation.

Renseignez-vous auprès de votre mairie. Une brochure "Comment gérer vos eaux pluviales sur votre parcelle ?" est en préparation par le syndicat sur ce sujet pour vous aider.



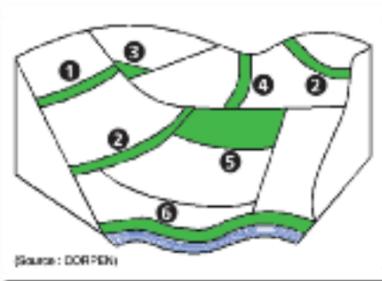
Vous êtes agriculteurs, où avez-vous placé vos bandes enherbées ?

La bande enherbée permet de ralentir le ruissellement, de favoriser le dépôt des particules de terre et l'infiltration du sol.



Il s'agit d'un aménagement complémentaire idéal dans la lutte contre les inondations et les coulées de boues.

Dans le cadre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) de la conditionnalité de la PAC, vous devez enherber 3% de votre surface primable. Pensez à localiser cette herbe dans les zones sensibles à l'érosion comme indiqué ci-dessous.



- (Source : DORPEN)
- 1 et 2 : dans la parcelle ou en bordure de celle-ci – limite les ruissellements diffus
 - 3 : zone de concentration des ruissellements
 - 4 : dans les passages d'eau, ravines
 - 5 : prairie localisée en rupture de pente
 - 6 : le long d'un cours d'eau



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec

JNF'EAU

Le Journal du Syndicat de Bassin Versant



Le mot du Président

Déjà 7 années d'existence et un long chemin parcouru grâce à une solide équipe de collaborateurs et un appui total du comité syndical représentant les 31 communes concernées.

A ce jour, ce sont **30 ouvrages** représentant un volume total de **165 000 mètres cubes** qui ont été réalisés, et **14 ouvrages** représentant **108 000 mètres cubes** qui sont en cours de conception et seront réalisés prochainement.

Ces ouvrages permettent à la fois de limiter localement certaines inondations, mais également de ralentir à l'échelle du bassin versant les ruissellements.

Le syndicat a renforcé ses moyens pour réaliser des ouvrages grâce notamment aux financements de l'appel à projet "prévention des inondations". Mais tout en poursuivant cette action permettant de gérer au mieux une situation existante, il faut en parallèle repenser l'aménagement du territoire en terme de gestion des eaux pluviales en lien étroit avec les autres aménageurs du territoire à travers une action politique volontariste.

En effet, l'action du syndicat ne peut être efficace et cohérente que si les autres aménageurs du territoire que sont principalement les **communes**, les **lotisseurs**, les **particuliers** et les **agriculteurs** n'aggravent pas la situation et respectent un certain nombre de règles et de bonnes pratiques. **N'oublions pas que plus de 1 150 habitations ont été inondées à des degrés divers ces dernières années.**

Le syndicat, qui a une responsabilité et une compétence sur l'ensemble du territoire du bassin versant de l'Austreberthe, tente de compenser les manquements du passé. Mais **pour l'avenir, il faut œuvrer pour que les réponses apportées à travers le "volet urbain" et le "volet agricole" s'inscrivent résolument dans une optique de développement compatible.**

Je suis de ceux qui pensent que là où il y a une volonté, il y a un chemin, et celui-ci, nous devons le faire ensemble.

Bonne lecture à vous tous.

Michel CORTINOVIS
Président

Les 31 communes du bassin versant :

- Anceaumeville
- Ancretieville Saint Victor
- Auzouville l'Esneval
- Barentin
- Blacqueville
- Bouville
- Butot
- Cideville
- Croix-Mare
- Duclair
- Ectot l'Auber
- Emanville
- Eslettes
- Fresquiennes
- Fréville
- Goupillères
- Hugleville en Caux
- Limésy
- Mesnil Panneville
- Motteville
- Pavilly
- Pissy-Pôville
- Roumare
- Sainte Austreberthe
- Saint Martin Aux Arbres
- Saint Ouen du Breuil
- Saint Paër
- St Pierre de Varengeville
- Saussay
- Sierville
- Villers-Ecalles

L'équipe du Syndicat

Une équipe à votre service financée principalement par le Département de Seine-Maritime à travers le Contrat d'Objectif de Gestion de l'Eau (COGE).



Valérie DRUHEN CHARNAUX :
Coordinatrice



Aurélie BONAFOS :
Animatrice du volet urbain



Nathalie FEVRIER :
Secrétaire comptable



Alexandre ABIVEN :
Chargé de mission Appel à Projet

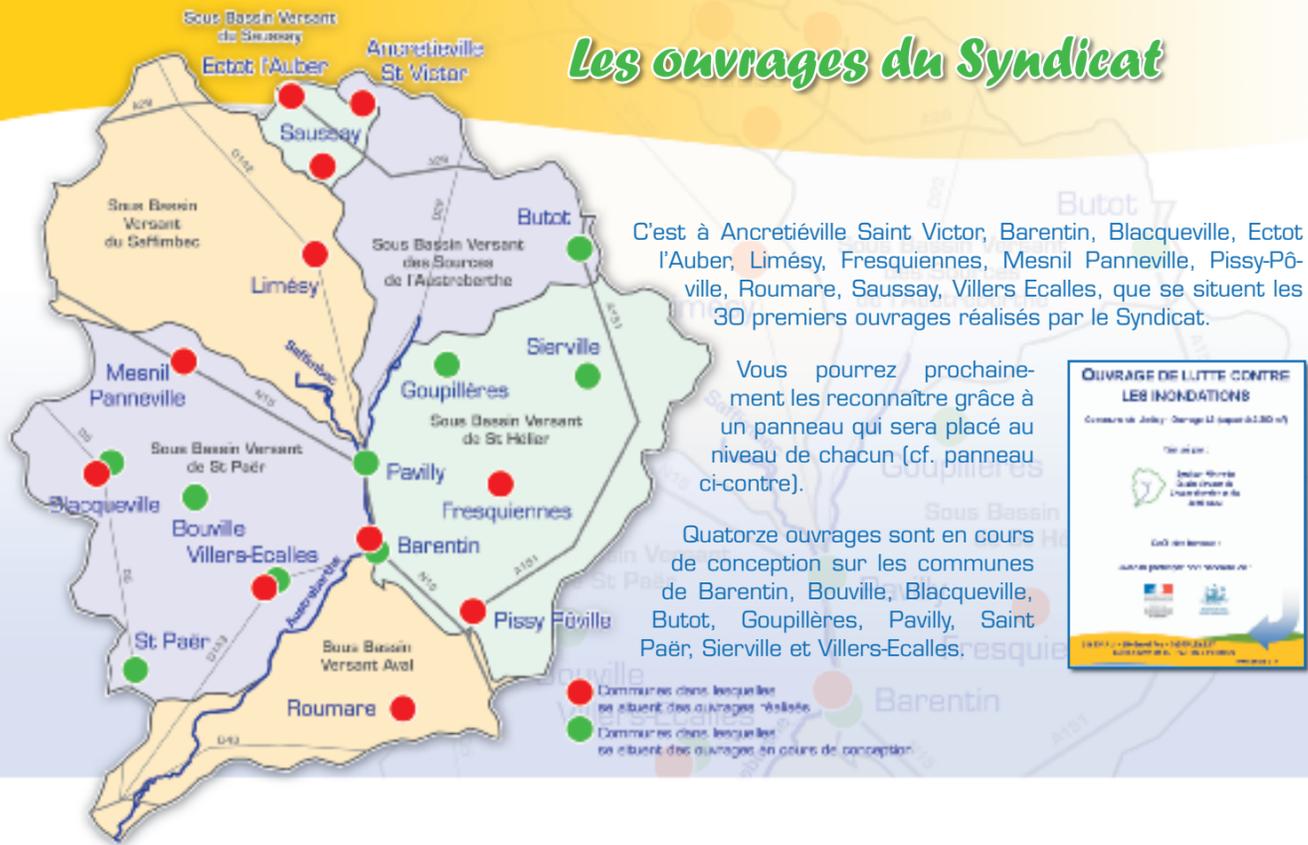


Noémie GRANDSIRE :
Animatrice du volet agricole

Nos locaux sont situés dans le bourg de Limésy, en face de la Mairie

116 Grand'Rue - 76570 LIMESY - Tél. 02 32 94 00 74 - Fax : 02 32 94 00 78
Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.smbvas.fr

Les ouvrages du Syndicat



Ils ont fonctionné le 8 décembre 2006 et le 14 février 2007

Ouvrage Mp01b - 14/02/07



Ouvrage R4 14/02/07



Ravine en amont de l'ouvrage Mp01 - 14/02/07



Ouvrage Blv01 - 14/02/07

Rappelez-vous, les 8 décembre et 14 février dernier, nous avons eu affaire à des pluies très "ruisselantes", pourtant pas si importantes que ça (environ 30 millimètres sur 12 heures ce qui correspond statistiquement à une pluie biennale de 12 heures). Ces pluies d'hiver faisaient suite à une série de petites pluies sur une semaine qui cumulées atteignaient 75 à 90 millimètres. Le sol était donc totalement saturé, entraînant un ruissellement se rapprochant du ruissellement de la pluie de dimensionnement des ouvrages (orage de 30 millimètres en 2 heures).

Résultat, les ouvrages se sont remplis et certains même n'étaient pas loin d'un début de débordement.



Ouvrage F2 - 14/02/07

Ouvrages F3 et F4 - 08/12/06



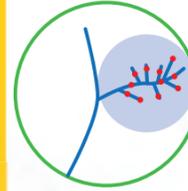
Ouvrage L2 - 08/12/06



Ouvrage Blv01 - 08/12/06

Les différentes étapes de la vie d'un ouvrage

ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
1 an

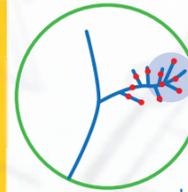


C'est long, très long pour aboutir à la sortie de terre d'un ouvrage de lutte contre les inondations.

→ Cette étude est lancée sur un sous bassin versant de quelques dizaines de kilomètres carrés (le bassin versant total en faisant 214 km²).

Cette étude indique les endroits potentiels où il est intéressant de stocker de l'eau, et donne les volumes et les débits de rejets à respecter par rapport aux problèmes d'inondation rencontrés. Ces calculs sont faits sur la base d'un type de pluie qui est généralement l'orage décennal de 2 heures dans notre cas (30 millimètres environ).

PHASE DE CONCEPTION
18 à 24 mois



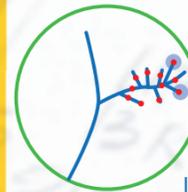
→ Cette phase correspond à l'analyse des contraintes des projets. Les contraintes sont multiples : topographiques, géotechniques, réglementaires, paysagères, foncières, agricoles, financières...

Pour prendre en compte ces contraintes, le syndicat s'entoure d'un maître d'œuvre qui va monter le projet.

L'objectif est de faire émerger un projet qui sera le meilleur compromis possible.



PHASE DE RÉALISATION
3 à 4 mois



→ Cette étape est la plus rapide, les digues sont construites et les bassins creusés, à condition que la négociation foncière se soit bien passée et que le syndicat ait pu acheter les terrains à l'amiable (ce qui a toujours été le cas jusqu'à aujourd'hui).

Les ouvrages sont réalisés en terre puis enherbés. Lorsqu'il s'agit d'une digue (remblai au-dessus du terrain naturel), la terre est très souvent traitée à la chaux puis compactée afin que la digue soit imperméable et stable dans le temps. Les ouvrages sont ensuite recouverts de terre végétale pour être ensuite enherbés. Des plantations peuvent agrémenter le site en fonction de son implantation.



Vous pourrez observer un ouvrage en béton appelé "ouvrage de fuite" permettant la vidange de l'ouvrage en 24 heures environ (cf. journal n°1 ou site internet) afin d'être efficace pour des pluies successives.

→ Une zone de débordement est aussi visible sur les digues qui sont protégées par un "matelas réno", cages remplies de pierres permettant de guider l'eau qui déborderait de l'ouvrage tout en protégeant l'ouvrage.

GESTION DES OUVRAGES
Durée illimitée



→ L'ouvrage réalisé, il faut en assurer le suivi et l'entretien.

Tous les mois, nous nous rendons sur les ouvrages afin de vérifier leur état et de déclencher les interventions nécessaires.

Une tournée de surveillance des ouvrages est également faite après chaque pluie un peu importante (supérieure à 20 millimètres) afin de vérifier le niveau de remplissage des ouvrages sur une échelle de crue et de vérifier qu'ils se vident correctement.

En parallèle, nous avons programmé 3 tontes par an de ces ouvrages. Si vous observez des anomalies en passant devant les ouvrages, n'hésitez pas à nous les signaler ou à les signaler en mairie.

Rappel : ces études et travaux sont subventionnés principalement dans le cadre de l'appel à projets national "Prévention des inondations" par : l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département de Seine-Maritime, l'Etat, l'Europe et la Région Haute-Normandie à 80 % et par les contributions des communes à 20 %.